



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

A Toulouse, le 06 mars 2023

Direction des Examens et concours  
Bureau des examens post-bac  
DEC 5

Affaire suivie par :  
Besma HEDHLI  
Gestionnaire  
Tél : 05 36 25 71 20  
Mél : [besma.hedhli@ac-toulouse.fr](mailto:besma.hedhli@ac-toulouse.fr)  
Jordi LLORENS  
Chef de bureau  
Tél : 05.36.25.71.07  
Mél : [dec5@ac-toulouse.fr](mailto:dec5@ac-toulouse.fr)  
75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 TOULOUSE Cedex 4

## CIRCULAIRE ACADÉMIQUE

### BTS CONCEPTION ET REALISATION DE SYSTEMES AUTOMATIQUES

#### SESSION 2023

**Référence** : Circulaire nationale d'organisation émise le 18 janvier 2023 par l'académie de Dijon.

**Nombre de candidats inscrits : 80**

#### **CENTRES D'EXAMEN ECRITS / ORAUX**

- Lycée Alexis Monteil – Rodez (12)
- Lycée Victor Hugo – Colomiers (31)
- Lycée Victor Duruy – Bagnères de Bigorre (65)
- Lycée Maréchal Soult – Mazamet (81)
- Lycée Louis Rascol – Albi (81)
- Lycée Antoine Bourdelle – Montauban (82)
- CFAI UIMM Occitanie – Beauzelle (31)

CALENDRIER DES EPREUVES ECRITES		
Dates	Epreuves	Horaires
Mardi 16 mai 2023	E.1 : Culture générale et expression	14h00 à 18h00 (1)
Lundi 15 mai 2023	E.31 : Mathématiques (groupe B) (Candidats hors CCF)	14h00 à 16h00 (2)
Vendredi 12 mai 2023	E.32 : Sciences physiques et chimiques appliquées (Candidats hors CCF)	14h00 à 16h00 (2)
Mercredi 17 mai 2023	E.4 : Conception préliminaire d'un système automatique	13h00 à 17h30 (1)
Lundi 22 mai 2023	E.51 : Conception détaillée d'une chaîne fonctionnelle (Candidats hors CCF)	13h00 à 17h00 (1)
Mercredi 24 mai 2023	E.52 : Conception détaillée d'un système automatique (Candidats hors CCF)	13h00 à 17h00 (1)

(1) **La sortie des candidats n'est autorisée que deux heures après le début des épreuves.**

(2) **La sortie des candidats n'est pas autorisée avant la fin de l'épreuve**

## CALENDRIER DES ÉPREUVES ORALES

Dates et horaires	Opérations	Epreuves
Du 19 au 23 juin 2023	Interrogation des candidats Harmonisation des notes (forme ponctuelle et CCF)	E61 – Rapport d'activité en entreprise E62 – Conduite et réalisation d'un projet

## REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES

Lundi 12 Juin 2023	Les livrets scolaires seront triés par ordre alphabétiques et amenés par un membre du jury de correction si possible	Lycée Alexis Monteil - Rodez 14, rue Carnus BP 3405 12034 Rodez Cedex 9
--------------------	--	--

## 1<sup>ère</sup> PUBLICATION DES RÉSULTATS

Lundi 03 juillet 2023	A partir de 18h	sur le site <a href="https://www.ac-toulouse.fr">https://www.ac-toulouse.fr</a> ; rubrique « <b>scolarité/études/examens</b> » / « <b>examens</b> » / « <b>tous les résultats</b> »
-----------------------	-----------------	---

## 2<sup>nd</sup> PUBLICATION DES RÉSULTATS

Lundi 10 juillet 2023	A partir de 18h	sur le site <a href="https://www.ac-toulouse.fr">https://www.ac-toulouse.fr</a> ; rubrique « <b>scolarité/études/examens</b> » / « <b>examens</b> » / « <b>tous les résultats</b> »
-----------------------	-----------------	---

## 1. ORGANISATION DES ÉPREUVES PONCTUELLES

### 1.1. ÉPREUVES ÉCRITES

► Les épreuves écrites se dérouleront dans les établissements suivants, dénommés « CENTRES D'ÉCRITS » :

CENTRES D'ÉCRITS ET NOMBRE DE CANDIDATS AUX ÉPREUVES ÉCRITES	ORIGINE DES CANDIDATS
Lycée Alexis Monteil – Rodez <b>6 candidats</b>	Lycée Alexis Monteil – Rodez (6 candidats)
Lycée Victor Hugo – Colomiers <b>20 candidats</b>	Lycée Victor Hugo – Colomiers (19 candidats) <b>Individuel 31 (1 candidat)</b> CFAI UIMM Occitanie – Beauzelle (6 candidats)
Lycée Victor Duruy – Bagnères de Bigorre <b>12 candidats</b>	Lycée Victor Duruy – Bagnères de Bigorre (12 candidats)
Lycée Maréchal Soult – Mazamet <b>9 candidats</b>	Lycée Maréchal Soult – Mazamet (9 candidats)
Lycée Louis Rascol – Albi <b>11 candidats</b>	Lycée Louis Rascol – Albi (11 candidats)
Lycée Antoine Bourdelle – Montauban <b>16 candidats</b>	Lycée Antoine Bourdelle – Montauban (16 candidats)

► Les convocations des candidats seront établies par mes services.

**Retard aux épreuves** : L'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, sans justificatif, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.

**Le tiers temps** supplémentaire accordé à certains candidats peut être placé avant ou après l'épreuve normale, à condition que ces derniers ne soient pas autorisés à quitter le lieu des épreuves avant l'heure prévue, au plus tôt, pour les autres candidats.

- ▶ Les convocations des candidats seront établies par mes services.
- ▶ Les chefs de centres d'écrits, seront chargés d'assurer **la surveillance des épreuves**, en veillant à ce que les candidats ne soient pas surveillés par leurs propres professeurs, ou à tout le moins par les professeurs exerçant dans la discipline de l'épreuve considérée.  
Ils pourront faire appel aux chefs d'établissements d'origine des candidats afin que leurs enseignants participent aux surveillances.
- ▶ **L'utilisation des moyens de communication** (téléphones mobiles, agendas ou messagerie électronique) sera strictement **interdite** : une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.
- ▶ Les candidats utiliseront pour les épreuves écrites le papier de composition modèle national, fourni par le Rectorat.

#### **Matériel candidat :**

La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques **entre en application, à partir de la session 2020 donc applicable depuis la session 2022.**

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

La liste du matériel autorisé pour les épreuves écrites du BTS sera accessible sur Cyclades, en annexe aux convocations des candidats.

## **2. LES LIVRETS SCOLAIRES**

**L'envoi des livrets scolaires sera effectué par vos soins au centre de délibération pour le lundi 12 juin 2023.**

## **3. RELEVÉ DE NOTES ET DIPLOMES**

Les relevés de notes seront mis à disposition sur l'espace personnel des candidats sur **Cyclades**.

➔ **Tout changement d'adresse devra être signalé au service des examens dans les plus brefs délais.**

Les diplômes des candidats scolaires seront adressés par le Rectorat aux établissements au cours du mois d'octobre 2023 afin de les remettre aux lauréats.

Les diplômes des candidats individuels leur seront envoyés par mes services courant octobre 2023.

## **4. SESSION DE RATTRAPAGE**

La session de rattrapage se déroulera du jeudi 6 au vendredi 7 juillet 2023.

Les conditions pour y être inscrit : Il s'agit des candidats qui ont obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 8/20 et inférieure à 10/20 **et** qui ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20 aux épreuves du domaine professionnel.

Pour le recteur et par délégation,  
Pour le secrétaire général empêché,  
Le directeur des examens et concours

Laurent GINESTET,

